



Paris, le 09 Avril 2020

## DÉCLARATION CGT AU COMITE DE GROUPE

La Direction Générale profite des Ordonnances Travail restreignant nos droits les plus élémentaires pour gérer la pose de jours de repos en imposant la prise de 10 jours sur la période d'avril à mai avec des modalités différentes selon les filiales.

La CGT condamne cette position car les jours de repos quelque soit leur nature, doivent servir à se reposer, visiter, pratiquer des loisirs, se cultiver, voyager, faire du sport, passer des journées de détente en famille ou entre amis afin de décompresser. Tout ce qu'il est justement impossible et interdit de faire à l'heure actuelle. Imposer des jours de repos dans une ambiance actuelle anxiogène est même contradictoire avec les déclarations du Groupe Air Liquide sur la bienveillance et le souci du bien être des salariés.

D'autre part, ces mesures sont appliquées sans discernement.

A titre d'exemple, des filiale ou des sites n'enregistrent aucune baisse d'activité rendant injustifiée ces mesures.

Autre exemple, la direction ne tient pas compte des jours de repos déjà posés par des salariés sur la période du 1er janvier au 31 mars 2020, ne leur laissant que très peu de repos sur le reste de l'année...

La prise de RTT impacte entre autre les managers qui, dans cette période, sont appelés par la direction générale à renforcer leur rôle de management et d'interface avec les salariés pour gérer les situations, informer et répondre aux questions de leurs équipes.

Puisque la direction impose cette prise de RTT, la CGT lui demande aussi de respecter les journées de repos des salariés en ne les sollicitant pas durant cette période.

Le Groupe aura besoin de tous ses salariés et de leur professionnalisme et motivation après cette crise et il a largement les moyens financiers de répondre à l'intérêt général en ne détériorant pas les conditions de travail et de vie des salariés.

***En effet, la direction générale ne remet absolument pas en cause le versement de dividendes et prévoit même dans sa résolution 4 de l'Assemblée Générale des Actionnaires, la possibilité pour le Groupe de racheter ses propres actions afin de rémunérer ses dirigeants ou de les détruire pour soutenir le cours de l'action. Cette***

*opération s'est déroulée pour la dernière fois en 2019 ou 1,3 million d'actions ont été acquis pour un montant de 148 M€.*

**La CGT en profite donc pour rappeler ses revendications :**

- ❑ L'arrêt de toutes activités non essentielles aux besoins vitaux du pays afin de permettre un confinement le plus total.**
- ❑ La fourniture de tous les équipements nécessaires pour protéger les salariés ayant la nécessité de poursuivre leur activité et plus particulièrement ceux des filiales du Homecare.**
- ❑ L'abandon des mesures prises pour imposer des prises de jours de repos**
- ❑ La réouverture des paritaires salaires dans l'ensemble des sociétés du Groupe pour récompenser les efforts des salariés**
- ❑ Le maintien des contrats des salariés les plus précaires notamment les travailleurs temporaires.**
- ❑ L'octroi de titres restaurants à l'ensemble des salariés y compris ceux n'en bénéficiant pas auparavant ainsi que pour les salariés en télétravail**
- ❑ L'interdiction de tout licenciement**